

Image not found or type unknown



Les points d'accueil physique pour accéder à l'information et au conseil juridique GRATUITS

Fiche pratique publié le **06/12/2024**, vu **220 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

**Les points d'accueil physique pour accéder à l'information et au conseil juridique
GRATUITS : CDAD, MJD et points-justice**

En France, le droit à l'information est considéré comme un droit fondamental. L'Etat et ses administrations ont ainsi l'obligation de veiller à son respect en mettant à la disposition de ses administrés des points d'accès à un **conseil juridique gratuit**.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.alexia.fr/fiche/11292/quelles-sont-les-etablissements-qui-donnent-un-acces-gratuit-au-conseil-juridique.htm>